

Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère

Honneur



Reconnue d'utilité publique par Décret du 2 janvier 1957
(Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot
des Anciens Combattants GR n°1)

15, avenue de La Motte Picquet - 75007 Paris
www.legionetrangere.fr

☎ 01.45.51.48.50
☎ 01.45.51.00.12

fsale@legionetrangere.fr
id-fsale@legionetrangere.fr

Fidélité

Paris, le 26/04/2023
Réf: A2 /FSALE/PDT/DR/R. AR

Le général de division (2S) Jean MAURIN
Président de la Fédération
des sociétés d'anciens de la Légion étrangère

à

Monsieur Jérôme JALIFIER
L'Orangerie
7, rue Louis Blériot
06200 NICE

Monsieur,

Vous avez été récemment élu président de l'amicale des anciens de la Légion étrangère de la région niçoise, suite à l'indisponibilité médicale grave du président Leroy. Cette élection n'a pas respecté la procédure en vigueur au sein de la Fédération des sociétés d'anciens de la Légion étrangère qui n'avait auparavant jamais reçu vos états signalétiques des services au sein de la Légion étrangère.

Par ailleurs, il m'a été rapporté par des anciens légionnaires membres de différentes associations d'anciens de la Légion étrangère que vous apparaissiez sur une photo diffusée sur un réseau social, en tenue d'amicaliste, mais arborant le brevet de chuteur opérationnel, le béret vert avec insigne du poignard ailé des parachutistes, et les barrettes de nombreuses décorations dont : chevalier de la Légion d'honneur, médaille militaire, croix de la valeur militaire, pour les plus importantes. Vous vous présentez régulièrement comme adjudant-chef en retraite, dans des réunions patriotiques.

Après vérification auprès de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur et du Commandement de la Légion étrangère, il s'avère que vous n'êtes ni membre de la Légion d'honneur ni médaillé militaire et que vous n'avez pas servi à la Légion étrangère. Vous avez donc commis deux fautes graves :

- le port illégal de décorations, qui je vous le rappelle est sanctionné par le code pénal d'une peine pouvant atteindre un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende ;
- le mensonge sur votre passé en vous faisant passer pour un ancien chuteur opérationnel de la Légion étrangère.

Aussi, je vous signifie ici officiellement que j'ai pris la décision, en liaison avec le général commandant la Légion étrangère, de vous déclarer « persona non grata », tant pour la Légion étrangère d'active que pour la Fédération des sociétés d'anciens de la Légion étrangère que je préside. Cette décision se traduit très concrètement par l'interdiction de vous ouvrir la porte d'une enceinte de la Légion étrangère ou d'une amicale d'anciens légionnaires.

En outre, je regrette profondément que l'amicale des anciens de la Légion étrangère de la région niçoise ait été abusée en ayant élu un imposteur. Cette association mérite mieux eu égard aux mérites éminents de beaucoup d'anciens légionnaires qui ont tant donné pour elle.

En conséquence de tout ce qui précède :

- je vous démetts officiellement et instantanément de vos fonctions usurpées de président de l'AALE de la région niçoise et j'en informe la préfecture des Alpes maritimes ;
- je demande immédiatement à Monsieur Patrick Bertrand, vice-président de l'AALE de la région niçoise, de réunir d'urgence une assemblée générale extraordinaire de cette amicale, afin de prendre acte de votre destitution des fonctions de président d'une part et de procéder au plus tôt à une nouvelle élection visant à se doter d'un président légitime d'autre part.

Ces décisions n'excluent en rien, bien entendu, les actions en justice actuellement à l'étude au sein de mon bureau, en liaison avec le Commandement de la Légion étrangère et la Grande chancellerie de la Légion d'honneur, que je pourrais être amené à engager à votre endroit.

Veillez croire en mon fidèle et entier dévouement envers les anciens de la Légion étrangère.



Copie à :

Monsieur le général commandant la Légion étrangère

Messieurs les chefs de corps de la Légion étrangère

Monsieur le délégué militaire départemental des Alpes maritimes

Monsieur le général de division (2S), directeur de cabinet du Grand chancelier de la Légion d'honneur

Messieurs les délégués régionaux de la FSALE

Mesdames et messieurs les administrateurs de la FSALE

Messieurs les présidents des associations d'anciens de la Légion étrangère

Monsieur le vice-président de l'association des anciens de la Légion étrangère de la région niçoise